Préambule de Mme la cheffe du SRH

Mme la cheffe du SRH a remercié les représentants de la Formation spécialisée du CSA AC pour les travaux menés durant les quatre années de la mandature : adoption du programme de prévention des risques professionnels, travaux sur le DUERP et les RIALTO, actions de sensibilisation et de formation, aménagement des sites. Elle a rappelé les actions récentes sur l'endométriose, Octobre rose et la vaccination contre la grippe. L'administration confirme que le suivi du programme de prévention sera poursuivi lors de la prochaine mandature.

Un remerciement particulier a été adressé au Dr BENOLIEL pour ses 26 années au service des agents de l'administration centrale, à l'occasion de son prochain départ à la retraite.

Les représentants du personnel ont rappelé la nécessité de poursuivre les 28 actions du programme de prévention, dont l'échéance de fin 2027 paraît ambitieuse. Une présentation régulière en FS de la synthèse des registres santé-sécurité au travail a également été proposée ; des délais de réponse de plus de trois mois à certaines inscriptions ont été signalés. L'administration en prend note et évoque la réflexion en cours sur la dématérialisation des registres.

Rapport de visite de la SDSSA (DGAL) du 27 mai 2026

Une délégation de la FS (administration, acteurs de la prévention et représentants du personnel) a visité la sous-direction sécurité sanitaire des aliments (SDSSA) qui compte 39 agents répartis en cinq bureaux. La visite a notamment comporté des échanges avec la direction, les chefs de bureau et 13 agents ; des contributions écrites anonymes ont également été recueillies. Le rapport a été élaboré conjointement par les représentants du personnel et l'administration.

Atouts : un collectif soudé, de bonnes relations entre collègues, une confiance dans l'encadrement et un fort attachement aux missions. Un accompagnement du BEPIAS a été engagé dès 2025 avec l'appui du PAMS (pôle d'accompagnement du management des services). La DGAL estime qu'il a permis une amélioration de la situation de ce bureau.

Facteurs de risque : la mise en œuvre de la PSU, l'intensité des urgences et la charge de travail, les difficultés de transversalité entre bureaux, l'insuffisance des retours donnés aux agents sur leurs travaux, les outils numériques et le renouvellement important des équipes, avec un risque de perte de compétences. Les représentants du personnel ont souligné que les difficultés tiennent surtout à l'organisation et à la visibilité des missions, davantage qu'à l'ambiance générale du collectif.

Le rapport formule six préconisations, regroupées en trois axes : redonner des marges de manœuvre et des capacités d'anticipation aux équipes ; améliorer la coordination et la transversalité ; sécuriser la transmission et la conservation des compétences. Les pistes portent notamment sur la relève, les délégations de décision, la priorisation des demandes, les outils numériques et les retours réguliers aux

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
Ministère de l'agro-alimentaire de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire 78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP Tel 01.49.55.43.05

https://unsa-agriculture.fr – https://unsa-sea.fr

unsa.masa@agriculture.gouv.fr

agents. La DGAL indique partager ces trois axes et mentionne notamment l'affectation d'un ETP d'appui à la transversalité entre bureaux.

Les organisations syndicales ont proposé la mise en place, dès la prochaine mandature, d'un calendrier et d'un protocole de visites afin de mieux préparer les services, les agents et les délégations. Les échanges ont fait apparaître un débat sur la méthode : distinction entre visites et enquêtes, place des entretiens, neutralité des intervenants et liberté d'expression des agents, notamment en matière de RPS.

L'UNSA a demandé qu'une restitution du rapport soit organisée auprès des agents de la SDSSA d'ici la fin de l'année, ainsi qu'un suivi régulier des préconisations en FS.

L'administration est favorable à la programmation des visites, avec des objectifs précisés en amont et une formation des intervenants. La DGAL se déclare favorable à une restitution aux agents. La présidence relève un consensus sur les orientations du rapport et renvoie le suivi des travaux à la prochaine mandature.

Réaction de la DGAL : les agents ont diversement accueilli la visite, mais attendent une restitution. La direction indique que les alertes ont donné lieu à des suites, parfois jugées insuffisantes par les intéressés. Des groupes de travail avaient été engagés, puis certaines actions suspendues dans l'attente du rapport. La DGAL entend poursuivre les travaux sur les trois axes de prévention, notamment la coordination des bureaux, la transmission des savoirs et la communication sur les décisions prises.

Restitution de l'enquête du RAPS sur la DMEA (DGPE)

Dans un contexte d'alertes relatives aux conditions de travail et aux RPS, la SG a confié au RAPS une mission d'enquête le 7 avril 2026. Les enquêteurs ont conduit 34 entretiens et remis leur rapport à la mi-juin. Ils soulignent l'instabilité de cette petite structure (trois délégués en quatre ans, plusieurs vacances de postes), puis de fortes tensions de septembre 2025 à mars 2026. Les principaux facteurs de risque identifiés concernent les rapports sociaux au travail, l'intensité et l'organisation du travail, l'autonomie et l'insécurité de la situation de travail. La mission rappelle les limites de son analyse : témoignages parfois indirects, pièces non exhaustives et absence de témoins directs de certains échanges.

Préconisations : clarifier le rattachement, les missions et le fonctionnement interne de la DMEA ; anticiper les vacances des postes clés ; accompagner les situations individuelles ; définir une doctrine sur les ASA liées à un mandat local ; renforcer la formation des managers (entretiens professionnels, recours, RPS) ; organiser la remontée des signaux faibles et mieux coordonner les RH, IGAPS, médecine du travail, service social, ISST et autres acteurs de prévention. Les enquêteurs recommandent également un dialogue régulier avec les représentants du personnel.

Le directeur général de la DGPE annonce le rattachement de la DMEA au chef du service des filières, et non plus directement au directeur général, les textes modificatifs étant en attente de publication au moment de la séance. Les missions et les fiches de postes doivent être réexaminées, avec des publications envisagées en décembre. Il indique par ailleurs que, sur 90 encadrants de la DGPE, 35 ont bénéficié ou

doivent bénéficier en 2026 de formations, de codéveloppement ou de coaching, avec poursuite envisagée en 2027. La direction souhaite mieux formaliser les procédures d'alerte et les informations sur les interlocuteurs mobilisables.

Les organisations syndicales ont souligné la gravité des difficultés signalées et la nécessité d'une prise en charge rapide des situations de souffrance au travail. Elles ont estimé que la réorganisation ne saurait, à elle seule, répondre aux questions relatives aux pratiques managériales et au traitement des alertes. Elles ont également interrogé la méthodologie de l'enquête administrative, notamment la distinction entre faits vérifiables et ressentis ainsi que les délais et les suites données aux signalements. La nécessité d'examiner les éventuelles responsabilités a été évoquée, sans préjuger d'une qualification juridique.

Le Dr BENOLIEL a vivement alerté sur l'insuffisante circulation de l'information entre acteurs de prévention, l'absence de réponse écrite à certaines préconisations médicales et la nécessité d'intervenir en urgence avant la dégradation des situations. Une enquête de la FS, distincte de l'enquête administrative, reste demandée par des représentants du personnel. La présidence propose de travailler dès le prochain mandat sur le traitement coordonné des alertes et des signaux faibles. L'hypothèse de cellules de veille et d'alerte a été évoquée. L'administration accepte le principe d'un suivi des préconisations en FS, action par action.

Rapport annuel 2025 du médecin du travail – site de Toulouse (Auzeville)

Le Dr BRUEL a réalisé 23 vacations et 166 examens cliniques, concernant 116 agents distincts, pour un effectif de référence de 222 agents. Il rappelle que les moyens affectés à la médecine du travail ont été réduits en cours d'année et que les dossiers médicaux ne sont pas encore informatisés.

Après l'interruption du suivi médical entre janvier 2023 et septembre 2024, le retard de visites a été largement réduit ; le rapport fait encore état d'agents à convoquer. Le médecin indique avoir réalisé 10 observations à destination de l'employeur, notamment sur l'aménagement des postes, le télétravail et les temps partiels thérapeutiques. Des situations individuelles de RPS ont été observées, sans signalement d'une problématique collective au titre de 2025.

La sécurisation des dossiers médicaux papier et leur informatisation ont été abordées. L'administration annonce travailler à l'acquisition d'une solution informatique et d'une armoire sécurisée, avec un objectif de mise en œuvre en 2027. Pour les sites parisiens, le départ du Dr BENOLIEL crée une difficulté de continuité : un marché public est préparé pour une prestation de médecine du travail et d'infirmier en santé au travail. La télémédecine, expérimentée dans deux régions, est envisagée seulement comme un complément, les médecins soulignant la nécessité de voir les agents et leurs postes de travail.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
Ministère de l'agro-alimentaire de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire 78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP Tel 01.49.55.43.05

https://unsa-agriculture.fr – https://unsa-sea.fr

unsa.masa@agriculture.gouv.fr

Les représentants du personnel ont rappelé l'importance du suivi des aménagements de poste, y compris pour les agents en télétravail, et de la protection des données médicales. La possibilité de visites à domicile avec l'accord de l'agent a été évoquée, à examiner lors de la programmation des visites de la prochaine FS.

RETEX de la gestion des épisodes caniculaires 2026

Le RETEX, établi à partir d'un questionnaire auprès de la DSS et des MAG, relève les communications adressées aux agents lors des épisodes de vigilance, puis la note de service du 6 août 2026, ainsi qu'une page intranet dédiée. Il fait état d'aménagements horaires (arrivée possible à 7 h et départ à 16 h), de télétravail exceptionnel ou élargi selon la vigilance et, dans certains cas, d'autorisations spéciales d'absence pour les agents vulnérables. Des salles rafraîchies, de l'eau fraîche, huit climatiseurs mobiles, des relevés de température et divers travaux ou équipements complémentaires ont été mentionnés. Le risque « fortes chaleurs » doit être intégré au DUERP en 2027.

Les représentants du personnel ont dénoncé les conditions de chaleur sur certains sites, particulièrement rue Barbet-de-Jouy, le nombre insuffisant de salles réellement rafraîchies, l'accès inégal aux espaces et matériels, ainsi que la diffusion parfois trop tardive des consignes de télétravail. Les difficultés d'ouverture des fenêtres, de protections solaires et de récupération pendant les épisodes prolongés ont également été signalées. La DSS a apporté des précisions sur les salles disponibles et les équipements distribués. L'association plus systématique des assistants de prévention aux travaux de préparation des épisodes caniculaires a été suggérée. L'administration indique vouloir améliorer les consignes et les équipements pour les prochaines saisons.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
Ministère de l'agro-alimentaire de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire 78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP Tel 01.49.55.43.05

https://unsa-agriculture.fr – https://unsa-sea.fr

unsa.masa@agriculture.gouv.fr